



Formulaire de demande d'eau provisoire pour foires – marchés – événementiels

FO-DIS-078

Classification : public
Date : 15/09/2025
Révision : 4
Page : 2/3

Tarif 3 : Pour un compteur placé dans une chambre enterrée ou une installation complexe	440,65 € HTVA (+ TVA de 21%)
En soirée et samedi	Tarif majoré de 50%
Dimanche et jour férié	Tarif majoré de 100%
Complément au tarif	• Consommation d'eau au tarif en vigueur • Location/ cpt (de 41,83 à 74,21€) et caution/col de cygne (de 743,68 € à 1239,47€)

Tarif 4 : Pour la mise à disposition de bonbonnes de 10 litres d'eau	3,92 € HTVA (+ TVA de 6%)/bouteille, sans transport, retiré par les soins de l'organisateur au siège social de la CILE, ou par dérogation, à l'usine d'embouteillage à Hamoir.
Si les bouteilles sont retirées avec notre palette (non consignée) – obligatoire dès 40 bouteilles	Supplément de 20€ HTVA (+ TVA de 21%)
Horaires de retrait des bonbonnes	Jours ouvrés, du lundi au vendredi, entre 9h et 12h et 13h et 16h et en fonction d'une prise de rendez-vous au 04/367.84.11.
Le jour du retrait, l'organisateur ou son représentant devra apporter la preuve de paiement de l'achat des bonbonnes.	Le paiement doit s'effectuer sur le compte BE50 0910 0077 4918 avec le nom de l'événement et la quantité de bonbonnes et de palettes en communication.

4. Conditions spécifiques

- La CILE doit être informée de la demande de placement d'un (de) col(s) de cygne au minimum **un mois** avant l'événement ou la mise à disposition de matériel. En cas de non-respect de ce délai, la CILE se réserve le droit de refuser l'intervention ou de mettre à disposition des bonbonnes de 10 litres d'eau ;
- la mise à disposition ne peut se faire que sous réserve de disponibilité dans l'agenda postulé ;
- la présence d'un représentant de l'organisation est nécessaire le jour de la vérification de(s) hydrants (ou des points d'eau) afin de bien préciser le(s) point(s) d'eau disponible(s) ainsi que les jours d'installation et de désinstallation ;
- si la sécurisation de nos installations/équipements est nécessaire, la fourniture et la gestion des barrières ainsi que la signalisation est à charge de l'organisateur ;
- les forfaits ne comprennent que les interventions jusqu'au compteur. La CILE n'installera aucun tuyau ou pièce au-delà du col de cygne. Si les services de la CILE doivent intervenir en cours d'événement, les prestations feront l'objet d'une facturation au taux horaire sur base de prix coûtant ;
- sauf disposition contraire de la CILE, la location de col de cygne fera l'objet d'une caution ;
- la caution doit être payée **5 jours** précédant la date de l'événement sur le compte BE50 0910 0077 4918 **avec le nom de l'événement ainsi que la date**. Par ailleurs, la mise à disposition ne peut se faire qu'après réception de la **convention signée** par les parties ;
- en fonction des capacités du réseau de distribution d'eau, le calibre du col(s) de cygne est déterminé par la CILE qui tiendra compte, dans la mesure du possible, des besoins en eau de l'organisateur. A aucun moment, le réseau public d'alimentation en eau ne peut être mis en dépression pour les besoins d'un événement ; les quantités prélevées respecteront donc ce principe fondamental ;
- ces forfaits sont révisables annuellement sur décision du Conseil d'administration ;



Formulaire de demande d'eau provisoire pour foires – marchés - événementiels

FO-DIS-078

Classification : public

Date : 15/09/2025

Révision : 4

Page : 3/3

- une assurance RC sera prise par l'organisateur ainsi que tout contrôle éventuel de conformité (pompiers, certificateur ...). Les accès gratuits au site sont assurés au personnel effectuant les prestations, ainsi que l'accès aux installations sanitaires ;
- en cas de bris ou de détérioration de l'appareil, le coût de la remise en état ou de son remplacement sera dû sur simple indication de ce coût par la CILE. Il sera d'office et de plein droit imputé sur la caution, dont la restitution sera suspendue jusqu'à apurement des sommes dues à la CILE ;
- de même, le vol ou la perte de l'appareil devra faire l'objet d'une déclaration à la police ainsi qu'à la CILE. En tout état de cause, la perte ou le vol entraîne de plein droit l'attribution de la caution à la CILE. Jusqu'à la déclaration de perte ou de vol, une consommation estimée sera facturée et due ;
- la CILE, ne désirant faire aucun bénéfice afin de poursuivre son objectif de mission de service public, travaille à prix coûtant voire en-dessous de ce coût via les forfaits, offre l'étude de faisabilité technique et le contrôle de la qualité de l'eau.

5. Demande par l'organisateur

L'organisateur souhaite :

- Col(s) de cygne (x tarif 1)
- Col(s) de cygne supplémentaire(s) (x tarif 2)
- Compteur(s) dans chambre(s) enterrée(s) (x tarif 3)
- Bonbonne(s) d'eau à venir chercher sans palette (x tarif 4)
- Bonbonne(s) d'eau à venir chercher sur une palette (x tarif 4 + 20€ HTVA). Palette obligatoire à partir de 40 bouteilles.

6. A remplir le jour de la visite sur place

Ce qui est convenu avec notre agent le / / :

Nom de l'organisation :

Lieu du rendez-vous pour la pose et dépose de(s) col(s):

Date et heure de pose : / / Date et heure de dépose : / /

- Col(s) de cygne, calibre : mm. (x tarif 1)
- Col(s) de cygne supplémentaire(s), calibre : mm. (x tarif 2)
- Compteur(s) dans chambre(s) enterrée(s) (x tarif 3)
- Bonbonne(s) d'eau à venir chercher sans palette
- Bonbonne(s) d'eau à venir chercher sur une palette

N° d'ordre :

En date du :

Nom et signature de l'agent CILE

Nom et signature de l'organisateur ou de son représentant